

CONSEIL MUNICIPAL DE ST SAUVEUR DES LANDES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU

JEUDI 26 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juillet, le conseil municipal de la commune de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARDY, maire.

En exercice : 12
Présents : 9
Absents : 3
Pouvoir : 2
Votants : 11

Date de convocation : 17.07.2018

Affichage du compte-rendu : 03.08.2018

Etaient présents :

HARDY Jean-Pierre, maire	BINOIS Rémi, 1 ^{er} adj.	PERRIER Patrice, 3 ^e adj.
DEROYER Christophe	GARNIER Bastien	GUERINEL Sabrina
HAMARD Pierrick	HARDÉ Séverine	ROUHAUD J-François

Absents excusés : BOIVENT Amand (pouvoir à M. Rouhaud), GUILLARD Stéphanie (pouvoir à M. Binois), TURMEL Catherine

Secrétaire de séance : PERRIER Patrice

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Rénovation de la salle des sports

- **Choix des entreprises de travaux** (suite à la consultation à procédure adaptée ayant eu lieu du 20/06/2018 au 13/07/2018)
- **Autorisation de signature des marchés**
- **Relance de la procédure de consultation pour les lots infructueux**
- **Contrat de territoire** : demande de subvention au Département
- **Plan de financement** : accord de subvention DSIL

2. Enfance et Jeunesse

- **ALSH 3-11 ans** (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) : renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) avec la CAF (2018-2020)
- **ALSH 11-14 ans** : inscription de cette nouvelle action au CEJ et mise à disposition du Foyer des Jeunes
- **Espace-jeux (0-3ans)** : délibération de principe pour la création d'un RIPAME entre 4 communes (Javené, Lécousse, Romagné, St Sauveur)

3. Résidence des Tilleuls : vente du lot 5

4. Affaires foncières : Acquisition des biens cadastrés AB240, YT 178 et 179 (ex YT 36) rue de La Vigne

5. Voirie

- **Parking Rue de la Vigne** : devis de maîtrise d'œuvre et lancement de la consultation pour la phase travaux
- **Point sur les travaux voirie 2017/2018 (marché Dauguet)**
- **Voirie interne du Prieuré** : accord de subvention "amende de police" pour aménagements de sécurité : suite à donner au dossier

6. Résidence les Jardins du Fournil

- **Planning de consultation des entreprises de travaux**
- **Opération de logements sociaux avec Fougères Habitat**
- **Demande de subvention auprès de Fougères Agglomération pour la viabilisation des logements sociaux**

7. Rapport sur les décisions du maire prises par délégation du conseil municipal

8. Syndicat Loisanca Minette : Convention FGON et révision des modalités d'indemnisation des piégeurs

9. Fougères Agglomération : informations diverses

10. Questions diverses :

- Forum des Associations du 08 septembre
- Distributeur de pain
- Terres de Jim
- Infos diverses

11. Questions ouvertes

Le procès-verbal du 24.05.2018 est adopté par les membres du conseil municipal, qui signent le feuillet de clôture du registre des délibérations.

1. RENOVATION SALLE DES SPORTS

**Travaux de rénovation de la salle de sports
Attribution des marchés de travaux**

Il est rappelé que la mission de maîtrise d'œuvre est assurée par l'équipe composée de :

- MICHOT Architecte (mandataire)
- CDLP Economiste de la construction
- Forces & Appuis BE structure
- Hay BE Fluides
- Hernot Acousticien
- GEDIFI Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC)

Contrôleur technique : DEKRA

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS) : DEKRA

Le marché des travaux de rénovation de la salle est alloti et comprend 17 lots :

LOT 1 Gros Oeuvre /désamiantage	LOT 7 Menuiseries intérieures	LOT 13 Chauff/ventil/ plomberie
LOT 2 Charpente	LOT 8 Doublage/cloisons	LOT 14 Electricité
LOT 3 Etanchéité	LOT 9 Plafonds suspendus	LOT 15 Equipements sportifs
LOT 4 Bardage	LOT 10 Revêtements de sols - faïence	LOT 16 VRD
LOT 5 Menuiseries extérieures	LOT 11 Revêtement de sol sportif	LOT 17 Ascenseur
LOT 6 Serrurerie	LOT 12 Peinture/Revêtements muraux	

Rappel des éléments de la procédure :

Consultation à procédure adaptée du 20/06/2018 au 13/07/2018 à 12h00

Publication sur profil acheteur e-megalis : 20.06.2018. Parution JAL : 22.06.2018

Nombres de lots : 17

Dossiers de consultation retirés : 84

Offres reçues dans les délais : 40 (23 plis électroniques et 17 plis papiers)

Commissions chargées du suivi de cette opération : Bâtiments et Sports & Loisirs

Suite à la consultation à procédure adaptée, ayant eu lieu du 20.06.2018 au 13.07.2018 à 12h, les commissions chargées du suivi de cette opération ont procédé à l'ouverture des offres vendredi 13.07.2018 après midi, en présence du maître d'œuvre. Celui-ci a ensuite procédé à l'analyse des offres et présente son rapport au conseil municipal.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 20/06/2018 et publié le 22/06/2018 dans un journal d'annonces légales (Ouest-France)

Considérant le rapport d'analyse établi et présenté par le maître d'œuvre

Vu les crédits budgétaires suffisants prévus à l'op. 25 du BP 2018

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE,

1 - De retenir les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir :

Lot	Objet	Entreprise	Adresse	Montant HT
LOT 8	Doublage - cloisons	BREL	35133 Lécousse	9 330, 95 € HT
LOT 9	Plafonds suspendus	BREL	35133 Lécousse	7 527, 94 € HT
LOT 10	Revêtement de Sol - faïence	LEBLOIS	50240 St James	25 122, 50 € HT
LOT 12	Peinture revêtements muraux	FERRON	35133 St Sauveur	10 814, 30 € HT
LOT 17	Ascenseur	ABH	35740 Pacé	19 830, 00 € HT

2 - Autorise Monsieur le maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues.

3 - Autorise monsieur le maire, conformément au règlement de consultation, à négocier les lots suivants avec les entreprises classées en 3 premières position (ou moins si le nombre de soumissionnaires n'est pas suffisant) :

LOT 1	Gros Œuvre désamiantage
LOT 3	Etanchéité
LOT 7	Menuiserie Intérieure
LOT 11	Revêtement de sol
LOT 13	Chauffage ventilation
LOT 14	Electricité (base + 3 options)
LOT 15	Equipements sportifs

**Travaux de rénovation de la salle de sports
Déclaration d'infructuosité des lots 2-4-5-6-16**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis de marché envoyé à la publication le 20/06/2018 et publié le 22/06/2018 dans un journal d'annonces légales (Ouest-France)

Vu l'absence d'offre sur les lots suivants : lot 2 (charpente), lot 5 (menuiserie extérieure), lot 6 (serrurerie), lot 16 (VRD)

Considérant que l'offre présentée par l'Ets Bonhomme pour le lot 4 (bardage) excède les crédits budgétaires alloués au marché,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1- Déclare que l'unique offre remise pour le lot 4 (bardage) est inacceptable au motif de son prix excédant les crédits budgétaires alloués au marché. Et décide de ne pas procéder à une négociation avec cette offre. Le marché est donc déclaré infructueux.

2 - Déclare infructueux, en raison de l'absence d'offre, les lots suivants

Lot 2 (charpente),

Lot 5 (menuiserie extérieure),

Lot 6 (serrurerie),

Lot 16 (VRD),

3 - Décide de relancer une nouvelle procédure adaptée sur ces lots 2-4-5-6-16.

Dit que l'avis de marché indiquera que la nouvelle procédure fait suite à une déclaration de procédure infructueuse

4 - Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Une nouvelle consultation de type procédure adaptée aura donc lieu début août jusqu'au 13 septembre 2018. Le prochain conseil municipal sera fixé en fonction du retour du rapport d'analyse (*probablement le jeudi 27 septembre*).

Le maître d'œuvre, lors de sa présentation, a précisé que le lot gros œuvre-désamiantage ne pouvait, pour des raisons techniques, commencer sans l'attribution du lot charpente, en conséquence, le début des travaux est reporté au mois de novembre.

Travaux de rénovation de la salle de sports **Contrat de territoire : demande de subvention auprès du département**

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre du contrat de territoire, Fougères Agglomération a proposé l'attribution d'une subvention de 180 000 euros pour l'opération de rénovation de la salle de sports ; il convient à présent de solliciter le Département pour l'octroi de cette subvention sur la base des résultats d'appel d'offres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE

1 - de solliciter le Département pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 180 000 euros, au titre des opérations inscrites au contrat de territoire - Volet 2, pour la rénovation de la salle de sports.

2 - demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de l'accord

Travaux de rénovation de la salle de sports **Plan de financement : accord de subvention au titre du DSIL**

Une subvention d'un montant de 50 000 euros a été attribuée par l'Etat à la commune pour la rénovation énergétique de la salle de sports

Plan de financement

Contrat de territoire :	180 000, 00 €
DETR 2018 :	140 000, 00 €
DSIL 2018 :	50 000, 00 €
Fonds de développement	19 980, 00 €
<i>Total :</i>	<i>389 980, 00 € soit environ 40 % de subvention</i>

2. ENFANCE ET JEUNESSE

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les 3-11 ans : Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ)

Le CEJ, qui permet d'apporter un financement de la CAF à l'ALSH de St Sauveur des Landes, est arrivé à son terme le 31.12.2017 (*contrat 2014-2017*). Dans le cadre de ce CEJ 2014-2017, une action était financée : l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

pour les enfants de 3 à 11 ans, fonctionnant le mercredi et les vacances scolaires, et géré par la CSF. *A noter que depuis la rentrée scolaire 2017-2018, l'ALSH est de nouveau ouvert le mercredi toute la journée.*

Le renouvellement du CEJ intervient dans un nouveau contexte puisque Fougères Agglomération dispose de la compétence enfance et jeunesse sur certaines communes de son territoire (ex-Com Onze et ex-Louvigné Cté). En conséquence, le CEJ est signé au niveau de l'Agglomération. Cependant, pour les communes ayant conservé la compétence, comme St Sauveur des Landes, un avenant à ce CEJ intercommunal est signé entre la CAF, la commune et l'Agglo. Celui-ci aura une durée de 3 ans (2018-2020) et renouvelle les actions de l'ancien CEJ en y intégrant éventuellement des actions nouvelles.

Dans un premier temps, le bilan financier, quantitatif et qualitatif du CEJ a été dressé avec la CSF et le dossier pour le renouvellement (diagnostic, fiches actions, budgets) a été transmis à la Caf pour instruction. Dans un second temps il sera instruit par la CAF et présenté avant la fin de l'année pour approbation par le conseil municipal et signature.

ALSH 11-14 ans : Nouvelle action à inscrire au CEJ

Partant du constat qu'à partir du CM 2, les enfants ne fréquentent plus l'ALSH, la CSF a souhaité développer des animations à destination des 11-14 ans. Cette nouvelle action sera donc intégrée dans le CEJ 2018-2020. Les budgets prévisionnels 2018-2020 de l'accueil adolescents ont également été transmis à la CAF pour instruction

Parallèlement, la CSF a obtenu, courant juin, l'accord de la Direction Jeunesse et Sports, pour l'ouverture de l'espace jeunes. Celui-ci a donc pu ouvrir, en juillet, au foyer des jeunes (1^{er} étage). Il fonctionne 3 semaines cet été (dont 1 semaine de camp), avec un accueil journée et la mise en place de projets d'animations et de sorties.

Mme Desvages est directrice de l'ensemble de l'accueil de loisirs (3-11 ans et 11-14 ans) qui s'effectue en multi sites avec un animateur dédié pour le public adolescent.

Suite au bilan qui sera fait sur la fréquentation de cet été, un accueil pourrait être ouvert sur les autres vacances scolaires et certains vendredi soir. Une convention de mise à disposition du bâtiment a été passée entre la commune et l'association.

Volet Petite Enfance (0-3 ans) : Projet de création d'un RIPAME Relai Intercommunal Parents - Assistants Maternel - Enfants

Actuellement un espace jeux (O'Calinou) fonctionne sur la commune le mardi, jeudi et vendredi matin animée par une EJE (1 matin) et par la coordinatrice de la CSF, Mme Cuisset, (2 matins) 10 Assistantes Maternelles le fréquentent (sur 13 assmat), ainsi que de jeunes enfants accompagnés de parents ou grands-parents.

Or, le financement de l'Educatrice Jeune Enfants (EJE) pour l'Espace Jeux se termine au 31.12.2018. En effet, les financements ne seront plus attribués hors du cadre d'un Relai Assistants Maternels (RAM) ou d'un RIPAME.

Un RAM ou un RIPAME est un espace de rencontre, d'échange, d'écoute et d'interaction destiné aux familles, aux assistants maternels et aux jeunes enfants. Il a plusieurs compétences :

- Lieu d'information et d'accompagnement des familles cherchant un mode d'accueil individuel (mise en relation de l'offre et de la demande, aide à la rédaction des contrats d'accueils, information sur les droits et devoirs des employeurs...)
- Soutien des assistants maternels : offre de services (espace-jeux, information sur les droits et devoirs, formations...).
- Rôle d'animation : ateliers d'éveil destinés à favoriser l'expression des enfants, des familles et des professionnelles, et à tisser des liens sociaux (espaces-jeux, conférences...)

Il doit en outre répondre à certaines obligations (Ouvert à tous - Gratuité - Neutralité) pour recevoir l'agrément CAF.

Un projet de RIPAME est donc en cours de discussion au niveau des communes de Lécousse, Javené, Romagné et St Sauveur des Landes. Un poste d'animateur à temps plein est financé pour 70 assistants maternels, or ces quatre communes ont actuellement 80 assmat sur leur territoire. (*Missions de l'EJE : 40% du temps d'ouverture au public, 30% en animation et 30 % en administratif, formation, réunions...*).

Le cout annuel sera d'environ 50 000 € duquel il faut déduire l'aide de la CAF, évaluée à 70 ou 75 %, le reste à charge étant divisé entre les 4 communes (*soit environ 3 000 euros par an par commune*).

Monsieur le maire propose de se prononcer sur un accord de principe pour création d'un RIPAME entre les 4 communes. Les étapes du projet seraient les suivants :

Délibération de principes des 4 conseils municipaux
Rencontre/diagnostic auprès des espaces jeux existants et asso gestionnaires
Ecriture du projet de fonctionnement avec l'aide de la CAF
Réunion publique avec les assistants maternels pour les associer au projet
Dépôt d'un 1 ^{er} projet à la CAF
Validation définitive des conseils municipaux
Instruction par la CAF
Passage en commission CAF pour agrément
Lancement des candidatures pour le poste d'EJE
Recrutement de l'EJE
Ouverture du RIPAME

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE

1 - de valider la création d'un RIPAME sur les communes de Javené, Lécousse, Romagné et Saint Sauveur des Landes, sous réserve du maintien de la politique de financement de la CAF

2 - d'autoriser monsieur le maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette procédure.

Activités Multisports CSF pour les 5-10 ans - année 2018-2019

La CSF organise depuis plusieurs années une activité multisport encadrée par un animateur départemental afin de faire découvrir aux enfants de 5 à 10 ans différentes pratiques sportives, le mardi soir de 16h30 à 18h15. Un groupe 5-7 ans de 16h30 à 17h15 et un groupe 8-10 ans de 17h30 à 18h15. Une garderie est organisée par la CSF pour prendre en charge le groupe qui n'est pas en activité.

Cette activité, maintenue pour l'année 2018-2019 ne pourra se tenir dans la salle de sports. La CSF a donc sollicité le terrain multisport lorsque le temps le permet, et la salle des fêtes (espace polyvalent) pour des pratiques sportives adaptées : yoga, judo, danse. La garderie s'effectuera dans la cantine.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1 - **ACCEPTÉ** de mettre à disposition de la CSF le terrain multisports le mardi de 16h30 à 18h15, jusqu'à la réouverture de la salle des sports après travaux de rénovation (*une information par voie d'affichage sera faite sur site*)

2 - **AUTORISE** exceptionnellement (*la salle des fêtes n'ayant pas vocation à être utilisée pour la pratique du sport*), l'association CSF à utiliser la cantine pour la garderie pendant l'activité multisport et l'espace polyvalent de la salle des fêtes pour l'activité multisports, aux conditions cumulatives suivantes :

- ✓ à compter du mardi 06/11/2018, sur le créneau suivant : le mardi de 16h30 à 18h15, jusqu'à la réouverture de la salle des sports après travaux de rénovation
- ✓ les utilisateurs devront obligatoirement **changer de chaussures et utiliser une 2^{ème} paire propre et adaptée au sport en salle**,
- ✓ toute pratique sportive autre que les sports adaptés de type yoga, gym, danse, judo, escrime n'y est pas autorisée - l'association fournira en début d'année scolaire la liste de sports pratiqués afin que la commune valide ceux autorisés dans la salle
- ✓ l'espace polyvalent ne sera pas chauffé
- ✓ une seule et unique clé sera remise au responsable de l'association qui aura l'entière responsabilité de sa gestion. Cette clé ne pourra en aucun cas être utilisée en dehors des créneaux autorisés par la commune, ni remis à une tierce personne, ni être utilisé pour un objet autre que celui autorisé

- ✓ une attestation d'assurance en cours de validité devra être fournie par l'association à la mairie avant l'entrée dans les lieux
- ✓ l'association s'engage à signaler, sans délai, tout dommage ou dysfonctionnement qui pourrait être causé par ses membres à l'intérieur de la salle
- ✓ la commune se réserve le droit de mettre fin à cette mise à disposition, sans délai ni motivation de sa décision.

16-18 ans - Argent de poche été 2018

14 jeunes salvatoriens, âgés de 16 et 18 ans, participent actuellement aux chantiers encadrés par les agents techniques. Ceux-ci consistent notamment en des travaux de désherbage (parterres, cimetière), ramassage de tailles de haies, nettoyage de bâtiments, panneaux signalétiques, entretiens divers...

3. LOTISSEMENT DES TILLEULS : VENTE DU LOT 5

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer l'acte de vente du LOT 5 avec M. et Mme Eric et Agnès MONTFORT pour un montant de 40 725 € (75 € X 543 m²), ainsi que toutes les pièces annexes se rapportant à cette affaire.

4. AFFAIRES FONCIERES

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la proposition d'achat à l'amiable du bâtiment cadastré AB240 situé 23 Rue du Coglais et des terrains cadastrés YT 178 et 179 (ex YT 36) situés rue de La Vigne appartenant à M. Tessier au prix de 40 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- 1 - **D'acquérir les terrains** cadastrés YT 178 et 179 (ex YT 36 d'une surface de 990 m²) situés rue de La Vigne et le bâtiment cadastré AB240 situé 23 Rue du Coglais et appartenant à M. Tessier au prix de 40 000 euros € plus les frais de notaire
- 2 - **D'autoriser M. le maire** à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

5. VOIRIE

Parking Rue de La Vigne : devis de maîtrise d'œuvre

Monsieur le maire présente le devis de maîtrise d'œuvre, du bureau d'étude Abeil, pour la création d'un parking provisoire situé rue de la Vigne. Celui s'élève à un montant forfaitaire de 4 950, 00 euros HT soit 5 940, 00 euros TTC. Suite à l'établissement d'un cahier des charges par le maître d'œuvre, 3 ou 4 entreprises seront sollicitées pour ces travaux.

Les commissions Aménagements-Urbanisme et Voirie-Espaces verts se réuniront courant septembre, avec le maître d'œuvre, afin de définir précisément les travaux d'aménagement provisoires de ce parking, qui devront rester de type « stationnement doux » : empierrement et sablage, pas de goudronnage. A l'avenir, il pourrait être réfléchi à un parking arboré.

Monsieur Deroyer demande si ce parking dit « provisoire » l'est dans le sens de son emplacement ou seulement dans le sens de son aménagement, auquel cas une opération d'ensemble du secteur apparaît plus difficile. Monsieur le maire pense que son emplacement se justifie de manière pérenne ; le parking situé au sud de la salle de sports une fois rénové n'offrira en effet que peu de places de stationnement.

Monsieur le maire soumet au vote :

Votants : 11

Exprimés : 10 (1 abstention : M. Deroyer)

Pour : 8

Contre : 2 (Mme Hardé, M. Garnier en raison de l'absence de réflexion globale sur l'ensemble du secteur),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix, DECIDE,

- 1 - De retenir le devis d'Abeil pour une mission de maîtrise d'œuvre d'aménagement d'un parking Rue de la Vigne pour montant forfaitaire de 4 950 € HT soit 5 940 € TTC.**
- 2 - Autorise M. le maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.**
- 3 - Autorise le lancement de la consultation des entreprises de travaux selon une procédure adaptée.**

Point sur les travaux de voirie Dauguet

Monsieur Perrier, adjoint au maire délégué à la voirie, présente le bilan des travaux de voirie de l'entreprise Dauguet. La commission voirie réunit lundi 23/07 a validé ces travaux qui sont conformes au marché.

Voirie Interne du Prieuré : accord de subvention au titre des amendes de police - suite à donner au dossier -

Par une délibération n°2017-09/112 du 12.12.2017, le conseil municipal avait décidé de solliciter une subvention au titre de la répartition des amendes de police dotation 2017 - programme 2018 pour l'opération suivante : aménagement de sécurité de la voirie interne de la Résidence du Prieuré, sur la base de l'estimatif établi par Abeil s'élevant à un montant de 17 350 € HT.

La commission permanente du Conseil départemental a attribué à la commune une aide d'un montant de 5 350 € pour cette opération.

Une délibération du conseil municipal portant approbation de ce financement et engagement à réaliser ces travaux étant nécessaire, monsieur le maire invite le conseil à délibérer. Il rappelle avoir proposé ces travaux afin de réduire la vitesse dans ce lotissement qui dispose d'une voirie de largeur trop importante. La commission voirie devra étudier avec le maître d'œuvre le meilleur emplacement des écluses afin de ne pas gêner les riverains.

Votants : 11

Exprimés : 9 (2 absents : Mme Guillard, M. Rouhaud)

Pour : 9

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 9 voix, DECIDE

- **D'accepter** la somme proposée au titre des recettes provenant de la répartition du produit des amendes de police,
- **De s'engager** à faire exécuter les travaux dans les plus brefs délais.

Voirie Interne du Prieuré : mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le maire présente le devis, de maîtrise d'œuvre, du bureau d'étude Abeil, pour l'aménagement d'écluses dans la Résidence du Prieuré. Celui s'élève à un montant forfaitaire de 3 025, 00 euros HT soit 3 630, 00 euros TTC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 9 voix, DECIDE

- 1 - **De retenir le devis** d'Abeil pour une mission de maîtrise d'œuvre de sécurisation par la sécurisation d'écluses Résidence du Prieuré pour montant forfaitaire 3 025, 00 euros HT soit 3 630, 00 euros TTC.
- 2 - **Autorise M. le maire** à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.
- 3 - **Autorise** le lancement de la consultation des entreprises de travaux selon une procédure adaptée.

6. RESIDENCE LES JARDINS DU FOURNIL

Résidence les Jardins du Fournil Planning de Consultation des entreprises

La consultation, de type procédure adaptée, des entreprises de travaux sur la base du DCE établi par le maître d'œuvre et validé par les commissions aménagement-urbanisme et voirie-espaces verts le 23/07/2018, aura lieu début août jusqu'au 13 septembre 2018.

3 lots sont prévus :

Lot 1 - Terrassement - voirie - assainissement

Lot 2 - Réseaux souples

Lot 3 - Espaces verts

Les attributions des lots devraient donc avoir lieu lors du prochain conseil municipal prévu le 27/09/2018.

Résidence les Jardins du Fournil Coordonnateur SPS

Suite à la consultation des coordonnateurs SPS pour le lotissement les Jardins du Fournil, il est proposé de retenir l'offre de ABG Coordination, 35500 Balazé pour un montant de 950,00 euros HT soit 1 140,00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE

- 1 - **De retenir le devis** ABG Coordination, 35500 Balazé pour un montant de 950,00 euros HT soit 1 140,00 euros TTC.
- 2 - **Autorise M. le maire** à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Résidence les Jardins du Fournil Convention Fougères Habitat : engagement opération logements sociaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la possibilité de construction de logements locatifs sur la commune avec une programmation de 4 pavillons dans le lotissement « Les Jardins du Fournil » pour 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- demande de programmer 4 logements lotissement « Les Jardins du Fournil » pour 2018
- sollicite FOUGERES HABITAT, OPH du Pays de Fougères comme constructeur
- demande à être associé à l'élaboration du projet, notamment sur l'aspect architectural des logements afin de conserver une cohérence avec le bâti existant
- s'engage à mettre à disposition de FOUGERES HABITAT un terrain viabilisé et aménagé
- une convention sera régularisée entre la Commune et FOUGERES HABITAT
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire et à solliciter les aides et subventions pouvant être accordées.

Monsieur le maire précise qu'une réunion sera organisée en septembre avec Fougères Habitat, son architecte et les élus pour échanger sur ce dossier.

Résidence les Jardins du Fournil Demande de subvention auprès de Fougères Agglomération pour la viabilisation des logements sociaux

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 20 novembre 2017 a décidé le maintien de certaines aides du Fonds d'Intervention pour l'Habitat qui existait à Fougères Communauté à destination des communes, CCAS et bailleurs sociaux, dans l'attente de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) qui devrait intervenir fin 2019.

Les aides concernent d'une part la création, réhabilitation et adaptation aux personnes à mobilité réduite des logements locatifs sociaux et d'autre part, l'aide à la création d'habitat sur les communes rurales.

Saint Sauveur des Landes pourrait prétendre à l'obtention d'une aide financière pour la viabilisation des 4 logements locatifs sociaux (aide à la charge foncière) Résidence Les Jardins du Fournil :

- pour les logements sociaux PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration - logements très sociaux) : 3 000 € par logements soit 12 000 euros

Ou

- pour les logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social _ logements sociaux ordinaires) : 1 500 euros par logements individuels soit 6 000 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE

- de solliciter le financement de Fougères Agglomération pour l'opération de 4 logements locatifs sociaux (aide à la charge foncière) de la Résidence Les Jardins du Fournil

7. RAPPORT SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, accordée par délibération du 17.04.2014 :

- Renouvellement du devis Labocéa pour un montant de 336, 00 euros TTC pour le contrôle légionellose dans les bâtiments communaux
- Acquisition d'un Lave-linge pour l'espace accueil enfance, auprès de BUT, pour un montant de 339, 99 euros TTC
- Acceptation du devis PH+ pour le démoussage des 2 horloges de l'église pour un montant de 1 089, 60 euros TTC
- Renonciation au droit de préemption sur le bien cadastré ZL121 (Résidence du Douet)
- Renonciation au droit de préemption sur le bien cadastré YI68 (Résidence De Clisson)
- Renonciation au droit de préemption sur les biens cadastrés YK116 et YM96 (ZA de Plaisance)

8. SYNDICAT LOISANCE MINETTE

Un programme de lutte contre les ragondins a été instauré en 2000 et confié à la FGDON (Fédération Départementale de Lutte contre les Ennemis des cultures ex Fevildec), qui a pour vocation d'organiser la lutte et peut à ce titre verser des indemnités aux piégeurs.

Or, l'indemnisation des piégeurs de ragondins est actuellement basée sur une indemnité forfaitaire annuelle, tenant compte du nombre de piégeurs quel que soit le nombre de captures effectuées. Des écarts d'indemnités pouvaient donc être faibles alors que le nombre d'animaux capturés sur la commune pouvait être très important.

En conséquence, les membres du Comité syndical, réunis le 25 juin dernier, ont décidé de revoir les modalités de calcul de l'indemnisation. L'objectif n'étant bien évidemment pas de réduire les indemnités aux piégeurs, mais de les proportionner et les actualiser chaque année au plus juste en fonction des résultats de capture de l'année précédente.

Une nouvelle grille d'indemnisation, ainsi que la convention avec la FGDON35 pour l'année 2018 ont été validés par le SLM :

Nombre de ragondins et rats musqués capturés (base N-1)	Montant de l'indemnité
1-25	150 €
26-50	200 €
51-75	250 €
76-100	300 €
101-125	350 €
126-150	400 €
151 et plus	450 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, DECIDE

- de valider les nouvelles modalités de calcul de l'indemnisation de piégeurs à compter de l'année 2018
- d'autoriser monsieur le maire à verser au Syndicat le montant de l'indemnité correspondant à cette nouvelle grille soit pour 2018 la somme de 450 euros.

9. FOUGERES AGGLOMERATION

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dernières décisions prise par le conseil communautaire :

- **Délégués au SCOT** : modification de l'attribution de sièges : 1 titulaire 1 suppléant.
Proposé : titulaire : Jean-Pierre HARDY, Suppléante : Stéphanie Guillard

10. QUESTIONS DIVERSES

Forum des associations du 08 septembre 2018

Monsieur Binois rappelle l'organisation d'un Forum des Associations le 08 septembre prochain de 09h à 13h00, à l'initiative de la CSF, avec le soutien de la commune.

La commune mettra à disposition du matériel : tables, grilles, sono, etc...que les agents techniques commenceront à mettre en place le vendredi. Monsieur Binois sollicite, pour l'animation du Forum, MM Rouhaud et Deroyer, qui acceptent. La commune offrira également le pot de l'amitié.

Monsieur Binois précise qu'au moins 8 associations participeront, et que le SMICTOM sera également présent pour sensibiliser les associations au tri sélectif. Les élus seront également sollicités pour la présentation de projets communaux.

Distributeur de Pain

Monsieur le maire informe le conseil municipal avoir fait des démarches auprès d'un loueur de distributeur de pain qui devait prendre contact avec les boulangers de Romagné. Ceux-ci ne sont pas intéressés pour participer. Il est donc entré en contact avec le boulanger de Saint Hilaire des Landes et attend sa réponse.

Terres de Jim

Les Jeunes Agriculteurs d'Ille et Vilaine organisent les « Terres de Jim 2018 » qui aura lieu à Javené le 7,8 et 9 septembre 2018. Ils sollicitent les communes du territoire pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle. Monsieur le maire propose de verser une subvention d'un montant de 300 euros. Le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'une montant de 300 euros pour Terre de Jim.

Informations diverses

✓ Transport scolaire :

- Suite au refus du Conseil Régional de créer un nouvel arrêt au lieu-dit La Galofrais, les enfants de ce village seront rattachés à l'arrêt situé à « Romagné les Estuaires », à compter de la rentrée de septembre 2018. Les parents concernés sollicitent la commune pour des aménagements de types trottoirs, éclairage public, passages piétons sur le trajet. La commission Voirie et la commission Aménagement, réunies le 23 juillet dernier, ont émis à l'unanimité, un avis défavorable à cette demande d'aménagement hors agglomération. M. Perrier regrette cependant qu'un passage piéton ne soit pas envisagé, M. le maire précise qu'il s'agit d'une route départementale sur le territoire de la commune de Romagné. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'avis des commissions Aménagement et Voirie.
- M. Perrier demande que le circuit scolaire ne passe plus par la Route de Launay-Jaunay. Un courrier sera envoyé en ce sens à la Région.

✓ Emplacement commerce ambulants : monsieur le maire fait part d'une demande d'emplacement d'un commerce ambulants, de type food-truck, le mercredi soir à Saint Sauveur. Le conseil municipal donne son accord pour autoriser un emplacement.

✓ Opération nettoyons la nature du 28 au 30 septembre : à faire suivre à l'école.

✓ Braderie APEL : monsieur le maire fait part de la demande de l'APEL d'organiser sa braderie dans la salle de fêtes. Le conseil municipal donne, à l'unanimité, un avis défavorable à cette demande, la salle des fêtes n'ayant pas vocation à recevoir ce type

de manifestation, généralement organisée à l'extérieur. La problématique sera d'ailleurs la même pour la future salle de sports rénovée.

Les travaux de la salle de sports étant retardés, la braderie pourrait avoir lieu avant début novembre de la salle de sports actuelle.

11. QUESTIONS OUVERTES

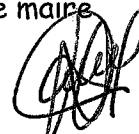
- M. Hamard sollicite le terrain multisport pour une démonstration de walking-foot
- M. Rouhaud demande si la commission commerce se réunira prochainement. Monsieur le maire organisera une réunion en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 23h45.

Le secrétaire de séance

Patrice PERRIER

Le maire



Jean-Pierre HARDY